

SEANCE DU 19 décembre 2018

PRESENTS : Mme. LAFFUT A., Bourgmestre-Présidente,
MM. BAIJOT C, BOSSART L., DERO W., GERARD A., Echevins,
MM. NOLLEVAUX Vincent, ARNOULD Véronique,
MAGIN Ann, MAHIN Mélodie, MAHIN Antoine,
JAVAUX Dany, DOS SANTOS Paulo, TOUSSAINT
Christophe, DUCHENE Caroline, ARNOULD Stéphanie,
BOSSICART Francis, CRISPIELS Clément, Conseillers,
Mme Michèle MARICHAL, Présidente du C.P.A.S,
avec voix consultative,

Mme DUYCK E., Directrice générale, secrétaire.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

La Présidente ouvre la séance publique à 19 heures 20.

1. A l'unanimité approuve, sans remarque, le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018.
2. Par quinze voix 'pour' et deux abstentions (Stéphanie ARNOULD et Clément CRISPIELS) approuve la modification budgétaire n°1 du service ordinaire du C.P.A.S. pour l'exercice 2018, qui n'engendre aucune modification de l'intervention communale, comme suit :

- Service ordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	1.665.054,86 €	1.665.054,86 €	
Augmentation	183.826,10 €	194.788,35 €	-10.962,25
Diminution	3.870,76 €	14.833,01 €	10.962,25
Résultat	1.845.010,20 €	1.845.010,20 €	

3. Après la présentation par Mmes Michèle MARICHAL, Présidente du C.P.A.S et Céline PLENNEVAUX, Directrice générale du C.P.A.S, de l'analyse du budget des services ordinaire et extraordinaire de l'année 2019 du Centre d'Action sociale de Libin, avec une intervention communale de 752.124,68 € permettant d'équilibrer le budget et une dépense au budget extraordinaire de 7.500 €, approuve, à l'unanimité, le budget 2019 du service ordinaire, qui se présente comme suit :

Ordinaire

Recettes : 1.838.036,88 €

Dépenses : 1.838.036,88 €

Intervention communale : 752.124,68 €

4. Approuve le budget 2019 du CPAS du service extraordinaire qui se présente comme suit :

Extraordinaire

Recettes : 7.500,00 €

Dépenses : 7.500,00 €

5. Approuve le rapport annuel du Collège communal au Conseil communal des activités de l'année 2018 conformément à l'article L1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

6. Après la présentation du rapport de la Commission des Finances du budget 2019 du service ordinaire par la Bourgmestre, Mme Anne LAFFUT, ayant les Finances dans ses attributions, approuve, par quatorze voix 'pour' et trois voix 'contre' (S. ARNOULD, F. BOSSICART et C. CRISPIELS) le budget communal du service ordinaire de l'exercice 2019, comme suit :

Ordinaire

Recettes : 11.874.350,86 €

Dépenses : 10.953.913,72 €

Boni : 920.437,14 €

Le Conseiller Clément Crispiels du groupe Vision d'Avenir justifie son vote par le fait que les documents prennent trop de liberté avec l'orthodoxie budgétaire. Celle-ci n'admet à l'extraordinaire que les investissements et jamais les entretiens.

7. Moyennant la modification du montant des recettes du service extraordinaire suivant les directives reçues en date du 13 décembre 2018 du Service Public Wallon, Département des infrastructures subsidiées précisant que dans le cadre du Plan wallon d'investissement la Commune de Libin bénéficiera d'un subside de 604.844,88 € pour la mise en œuvre du PIC relatif à la programmation 2019-2021, approuve, par quatorze voix 'pour' et trois voix 'contre' (S. ARNOULD, F. BOSSICART et C. CRISPIELS), le budget communal du service extraordinaire de l'exercice 2019, comme suit :

Extraordinaire

Recettes : 6.780.509,09 €

Dépenses : 6.501.094,83 €

Boni : 279.414,26 €

Les conseillers du groupe de la minorité justifient leur vote par le fait qu'ils ne sont pas d'accord avec le projet de liaison de la conduite d'eau entre les sections de Ochamps et Libin. Il aurait été préférable de poursuivre des recherches pour trouver de nouvelles sources. De plus ils constatent que la dette ne cessera d'exploser au vu des nombreux futurs investissements.

8. A l'unanimité, PREND ACTE :

1) des déclarations d'apparement des conseillers communaux aux listes politiques suivantes :

- **M.R.** : *Mesdames: Anne LAFFUT, Wendy DERO, Véronique ARNOULD, Ann MAGIN, Mélodie MAHIN, Caroline DUCHÊNE, Stéphanie ARNOULD;

*Messieurs: Vincent NOLLEVAUX, Antoine MAHIN, Dany JAVAUX, Paulo DOS SANTOS, Christophe TOUSSAINT, Francis BOSSICART;

- **C.D.H.**: *Messieurs: Christian BAIJOT, Luc BOSSART, Alain GERARD

2) de la déclaration de **non-apparement** du conseiller communal suivant :

* Monsieur Clément CRISPIELS.

Ces déclarations d'apparement et de non apparement seront publiées sur le site communal et transmises aux ASBL avant le 1^{er} mars 2019.

9. Décide de procéder au renouvellement de la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de la Commune de Libin et charge le Collège communal de lancer l'appel public pour ce renouvellement conformément au CoDT.
10. Décide, par quatorze voix 'pour' et trois voix 'contre' (S. ARNOULD, F.BOSSICART et C. CRISPIELS) :
- d'octroyer à l'Intercommunale IDELUX, sous condition de l'octroi d'une subvention par le Fonds d'expansion économique et le solde final par l'Euro Space Center, un subside annuel de 200.000 euros durant 5 ans à partir de l'année 2019 jusqu'au 2023 pour le redéveloppement de l'Euro Space Center à Transinne:
- Service extraordinaire pour investissements pour les années 2019 à 2023- montant total de 1.000.000 euros

530/522-53 -20170004	IDELUX	200.000,00 € au budget
2019		200.000,00 € au
budget 2020		
		200.000,00 € au budget
2021		200.000,00 € au
budget 2022		
		200.000,00 € au budget
2023		
--	TOTAL EXTRAORDINAIRE	----- 1.000.000,00 €

Les conseillers de la minorité justifient leur vote par le fait que cette somme semble ne servir que pour des travaux de 'prestige' et que la Commune ne reçoit rien en retour de ce gros investissement.

La Bourgmestre rappelle l'opportunité pour la Commune de Libin d'avoir sur son territoire un tel pôle spatial et la nécessité de s'inscrire en partenaire, les retombées étant importantes en matière d'emploi, auprès des commerces locaux et en termes de notoriété et d'image pour la commune.

Le Conseiller Francis Bossicart regrette que ce projet n'ait pas fait l'objet d'une présentation antérieure au vote afin de mieux juger ces investissements.

La bourgmestre précise que cette présentation est prévue prochainement, mais que la décision devait intervenir rapidement.

11. Emet, à l'unanimité ;
- *Un avis favorable sur le projet de l'arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière sur le territoire communal de Libin relatif à un sens giratoire au carrefour entre les voiries suivantes :
- RN40 P.K 63.096 et RN899 P.K 17.375 (Barrière de Transinne)
- La mesure sera matérialisée par des signaux D5 et B1.
- *Un avis favorable sur le schéma annexé à ce projet d'arrêté ministériel du rond-point de la Barrière de Transinne.
12. Moyennant l'ajout de la manifestation de 'la course à savon' à Ochamps le dernier samedi du mois d'avril, marque, son accord sur les dérogations à l'interdiction d'utiliser privativement les voies publiques au niveau du sol, au-dessus de celui-ci ou en dessous de celui-ci pour les demandes d'autorisation des activités festives les plus importantes, durant

l'année 2019 et arrête les ordonnances de police générales s'y rapportant pour l'occupation du domaine public.

13. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché de travaux ayant pour objet l'équipement de voiries sur la commune de Libin (rue du Lavoir à Anloy et rue de Maissin à Villance), pour un montant estimatif de 139.569,03 € TVA comprise.
Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.

14. Décide d'adhérer aux centrales de marché et accords cadre de la Province du Luxembourg suivants :
 - * à l'acquisition et/ou location de photocopieurs multifonction
 - * à fourniture de licences dans le cadre d'un contrat de type select Gouvernemental
 - * à la fourniture de gasoils (mazout de chauffage) et gaz propane
 - * à la désignation d'un opérateur de téléphonie fixe et mobile
 - * à la fourniture d'électricité et de gaz naturel
 - * à la fourniture de carburants au moyen de cartes magnétiques
 - * un accord-cadre relatif à l'acquisition de fournitures de bureau et de matériel scolaire
 - * à des services de connectivité informatique
 - * à l'acquisition de consommables informatiques
 - * un accord-cadre relatif à l'acquisition de matériel informatique
 - * à l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs
 - * à l'acquisition de plantes
 - * au service postal
 - * de stockage et de transport de fondants chimiques routiers
 - * au transport de fondants chimiques
 - * un accord-cadre relatif à la désignation d'un consultant dans la mise en place d'un système de contrôle interne,

15. Décide d'approuver les comptes et bilans et rapport d'activités du groupement sportif local suivant :
 - Entente Sportive Villance.

La Présidente clôture la séance publique.